

COMMISSIONS THEMATIQUES DU SAGE AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

Le 3 Juillet 2008
Inter-commission
Saint Mathurin

Date de la convocation : le 16 Juin 2008

Jeudi 3 Juillet 2008, 14h30-18h30 – Salle polyvalente de Saint-Mathurin

Participants :

M. Gilles LUCAS, Maire de La Chapelle Achard

Mme Jacqueline FERRE, Communauté de Communes du Pays Moutierois

M. David JARRY, Longeville sur Mer

M. Daniel RABILLER, délégué titulaire de la Chambre d'Agriculture de Vendée

M. Pierre-Yves MARQUIS, Groupement des Agriculteurs Biologiques

M. Daniel VERFAILLIE, commune de Talmont Saint Hilaire

Mlle Candice DAVIAUD, Groupe associatif ESTUAIRE

Mlle Lucie ERAUD, Communauté de Communes du Pays des Achards

Mme Chantal JACQUES, Présidente du Syndicat des Marais de la Gachère

M. Stéphane MONTFORT, DDE85 subdivision des Sables d'Olonne

Mme Marie-Thérèse POUPARD, Adjointe Olonne sur Mer

M. Antoine THIERRY, Fédération de Chasse

M. Albert BOUARD, Maire de Saint Mathurin

M. Gérard THOMAS, IFREMER

Mlle Marylaure BERNIER, Vendée Eau

M. Frédéric PORTIER, ONEMA SD 85

M. Alix NIHOARN, ONEMA Délégation Interrégionale

Mlle Morgane THIEUX, ONEMA Délégation Interrégionale

M. Jean LARDIERE, Maire d'Aubigny

M. Ronan ARHURO, Association de Défense de l'Environnement en Vendée

M. Jean-claude ROSSIGNOL, élu de la Mairie de Château d'Olonne, délégué CCO

M. Noël VERDON, représentant de la CCAV (Sainte Foy)

M. Alain LE GAL, Association de Protection de la Nature au pays des Olonnes

M. Anne-Marie GRIMAUD, Association de Protection de la Nature au pays des Olonnes (APNO)

Mlle Lucile DEFOIS, Communauté de Communes des Olonnes

M. Alphonse DEGRANGE, Association de Défense des Marais du Payré

M. Joël COLLINEAU, DDAF 85, chef de service adjoint : Service de l'Eau

M. Alain LIMOZIN, Adjoint au Maire, Le Girouard

M. Martial CAILLAUD, Mairie de La Mothe Achard

M. Olivier BRUNNER, Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. Jacques LENNE, Mairie de La Mothe Achard

M. Armand REBOUX, Association « La Facture d'Eau est Imbuvable »

M. Christian BATY, Maire de saint Hilaire La Forêt

Mme Marie-Annick RANNOU, Communauté de Communes du Pays des Achards

M. Jean DE LA ROCETHULON, Vendée Eau

M. André LOISON, Association des Marais des Olonnes

Mlle Cécile LE GUERN, BRGM Nantes

M. Yvon PRAUD, représentant de la Communauté de Communes Auzance Vertonne

M. Michel MARZIN, DDASS 85

Animation :

M. Christophe LE PIMPEC, animateur de la CLE, SAGE Auzance Vertonne

M. Olivier COQUIO, chargé de mission Zones Humides, SAGE Auzance Vertonne

M. Philippe MARTIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

Ordre du jour :

- ◆ Bilan des travaux de la réunion du 13 Mai 2008
- ◆ Choix des scénarios contrastés
- ◆ Mise en place des programmes d'actions pour chacun des scénarios contrastés

1. Méthodologie

- Christophe LE PIMPEC, animateur du SAGE, présente en synthèse, l'état d'avancement des études d'élaboration du SAGE Auzance Vertonne : *Cf. l'organigramme à la page 5.*

- Les circonstances particulières du bassin versant, notamment concerné par un projet de retenue d'eau potable sur l'Auzance, ont conduit à l'étude de **2 tendances principales** :

- Scénario tendanciel A « SANS retenue AEP sur l'Auzance »
- Scénario tendanciel B « AVEC retenue AEP sur l'Auzance »

- Sur ces bases, la réflexion sur les **scénarios contrastés** a été engagée :

La méthode employée pour l'élaboration des scénarios contrastés est celle du « **métaplan** » qui implique les acteurs locaux en les invitant à faire des propositions concrètes pour la gestion du bassin versant.

Cette méthode est garante d'une implication optimale des acteurs locaux dans le projet de SAGE. En effet, chaque acteur présent aux réunions de travail est sollicité pour proposer des actions envisageables selon lui pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant. Un travail d'organisation est ensuite effectué par l'équipe technique et proposé aux acteurs locaux. Il s'agit :

- ? dans un premier temps, de trier les actions, de regrouper celles qui sont similaires et de les organiser en grands thèmes afin de parvenir à un éventail d'actions complet, pertinent et cohérent,
- ? dans un deuxième temps, de répartir ces actions en fonction des trois enjeux liés aux usages majoritaires identifiés sur le territoire (promouvoir l'accueil des populations et ses activités, restaurer/sauvegarder la ressource en eau et ses milieux, privilégier les activités agricoles) et ainsi d'identifier différents scénarios contrastés. Ces différents scénarios constituent des alternatives aux scénarios tendanciels. Ce sont des orientations « extrêmes » qui ne satisfont pas de manière équilibrée tous les usages mais mettent en évidence les enjeux majeurs liés aux différents intérêts des acteurs locaux. Ils constituent donc la base de la réflexion pour élaborer la **stratégie collective** du SAGE.

- La **stratégie collective** du SAGE sera finalement le produit de la réflexion des acteurs du bassin versant à partir des scénarios contrastés : la stratégie collective n'est pas le choix d'un des scénarios contrastés, elle sera le meilleur compromis trouvé qui permettra de répondre aux objectifs du SAGE et aux exigences réglementaires ; il s'agit de sélectionner dans les scénarios les actions qui au final constitueront le SAGE.

- Enfin la mise en forme de cette stratégie sera l'écriture concrète du SAGE qui se composera de 2 documents principaux à 2 niveaux de portée juridique :

- un **PAGD** : Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

- Le PAGD fixe les orientations et les dispositions pouvant être opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités locales. Le PAGD relève du principe de compatibilité. Cela signifie que tout projet développé sur le territoire du SAGE ne doit pas être contradictoire avec le contenu du PAGD.

- un **règlement**

- Le règlement définit les prescriptions opposables aux tiers par rapport aux activités relevant de la nomenclature « loi sur l'eau ». L'opposabilité aux tiers signifie que les modes de gestion, les projets ou les installations d'un tiers devront être conformes avec le règlement du SAGE. En cas de non respect, les contrevenants pourront être verbalisés.

Le schéma suivant synthétise le contenu de chacun de ces 2 documents.

Les documents d'un SAGE : nouvelle architecture

Opposables aux décisions
administratives

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

- Synthèse de l'état des lieux
- Principaux enjeux du bassin versant
- Objectifs généraux et moyens d'actions : dispositions (règles du jeu collectives) et programmes d'actions (fiches)
- Conditions et délais de **mise en compatibilité** avec le SAGE (SCOT, PLU, Cartes communales, Schéma des carrières)
- Évaluation des moyens de mise en œuvre et de suivi du SAGE (humain et financier)

Le règlement, il peut définir des :

Opposable aux tiers

- Priorités d'usages de la ressource en eau (% volume disponible des masses d'eau)
- Règles d'utilisation de la ressource en eau pour la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (prélèvements, rejets, IOTA, ICPE, épandages d'effluents agricoles)
- Règles nécessaires à la restauration et à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides (aires d'alimentation de captages AEP, zones d'érosion, ZHIEP, ZHSGE)
- Assurer la continuité écologique et améliorer le transport naturel (périodes d'ouverture des ouvrages)

↳ Inscrit dans le cadre des procédures d'autorisation et de déclaration (NB : la circulaire s'affranchie des seuils)

C'est l'ensemble de ces 2 documents, rédigés et validés par les acteurs locaux, qui constituera le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant « Auzance, Vertonne, Gué Chatenay ».

Suivra une phase de validation administrative (enquête publique, avis du Comité de Bassin...) avant sa validation définitive par Arrêté Préfectoral. Ce n'est qu'alors que le SAGE entrera réellement en vigueur et dans sa phase de mise en œuvre.

2. Tableau de synthèse

Toutes les propositions d'actions fournies par les acteurs locaux lors de la précédente réunion en intercommission le 13 Mai 2008 à Saint Mathurin, ont été triées et inscrites, fidèlement aux propos des acteurs, dans un tableau de synthèse (le A3 recto-verso).

Il s'agissait lors de la réunion du 3 Juillet de confirmer la rédaction, le tri et le choix des actions : est-ce bien rédigé ? Cela traduit-il bien la pensée de l'acteur ? Maintient-on cette proposition ?...

L'ensemble du tableau de synthèse a ainsi été relu. Des modifications ont parfois été apportées. Vous trouverez ci-joint la dernière version du tableau corrigé.

3. Scénarios contrastés

Comme cela est expliqué dans le 1^{er} point ci-dessus (Méthodologie), ce tableau de synthèse des actions proposées permet l'émergence de scénarios contrastés qui traduisent les enjeux majeurs du bassin versant.

3 orientations découlent du tableau :

- **Promouvoir l'accueil des populations et ses activités**
- **Restaurer / sauvegarder la ressource en eau et ses milieux**
- **Privilégier les activités agricoles.**

Il est proposé de poursuivre le travail sur la base de ces **3 scénarios contrastés**.

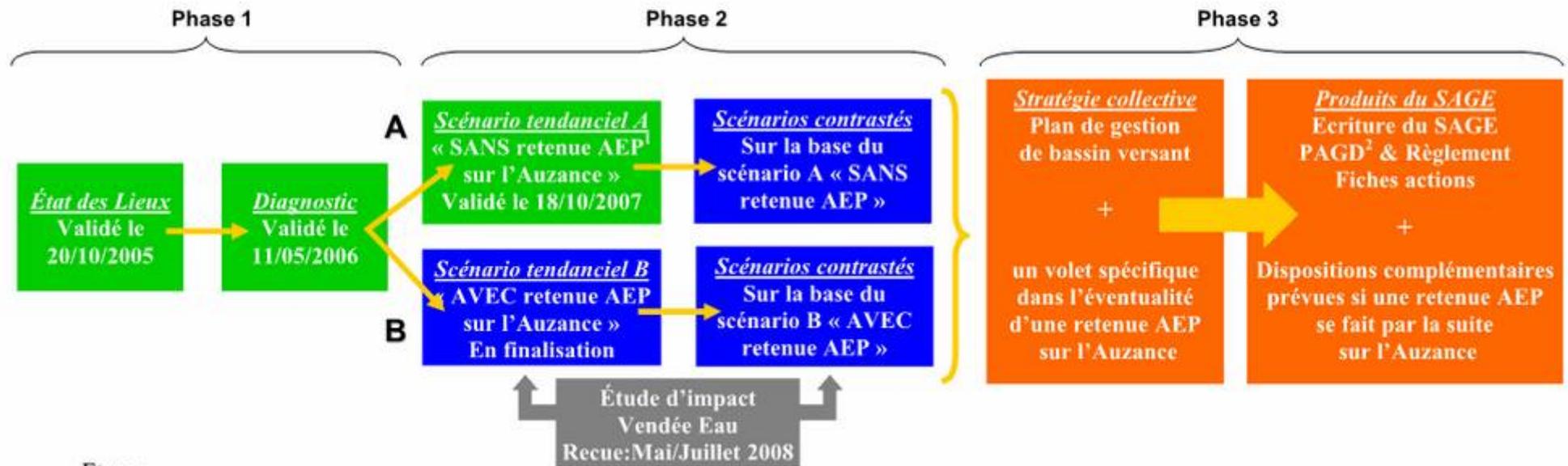
Ce sont des scénarios « extrêmes » qui ne seront pas retenus en définitive mais qui permettent la réflexion pour aboutir aux compromis qui constitueront la stratégie collective, c'est-à-dire le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux lui-même.

4. Scénario tendanciel B avec barrage

L'étude d'impact de Vendée Eau étant terminée, le scénario tendanciel avec barrage a pu être finalisé. Il s'agit plutôt d'un « additif option barrage » qui synthétise les grandes lignes de l'étude d'impact et qui met en évidence les principales conséquences pour le bassin versant. L'ensemble de la méthode et des études réalisées pour les scénarios tendanciels n'est pas repris ici puisque cela figure dans le rapport du scénario tendanciel A (sans barrage).

Cet additif barrage est donc ouvert à la consultation. Vous pouvez nous transmettre vos remarques jusque mi-septembre 2008. Ensuite cet additif (version corrigée) sera inclus au rapport « scénarios tendanciels » global qui sera validé dans son intégralité en Commission Locale de l'Eau à l'Automne. On rappelle que le bureau avait déjà validé le scénario tendanciel A sans barrage le 18/10/2007.

**Déroulement des études techniques d'élaboration
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers**



Etape :

- Réalisée
- En cours de réalisation
- A réaliser

¹ : Alimentation en Eau Potable
² : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 ↳ loi sur l'eau (article L 212-5-1 du code de l'environnement)